

## Dictionnaire des mesures – Universités

N°	Nom de la mesure	Définition	Source des données	Méthode de calcul	Période de rapport	Remarques
1	<b>Taux d'emploi des personnes diplômées dans un domaine pertinent</b>	Proportion des personnes diplômées (baccalauréat ou premier grade professionnel) employées à plein temps qui considèrent que leur emploi est « Étroitement lié » ou « Quelque peu lié » aux compétences acquises à l'université deux ans après l'obtention de leur diplôme	Enquête auprès des diplômés des universités de l'Ontario (EDUO), MFCU	<b>Numérateur</b> [nombre de personnes diplômées qui a) ont un emploi ou un statut de travailleur autonome à plein temps et b) considèrent que leur emploi est « Étroitement lié » ou « Quelque peu lié » aux compétences acquises à l'université] <b>divisé par le dénominateur</b> (nombre de personnes ayant participé à l'EDUO qui ont un emploi ou un statut de travailleur autonome à plein temps <b>Inclusions</b> : étudiantes et étudiants canadiens, étrangers, à plein temps, à temps partiel, de premier cycle, en ligne, diplômés travailleurs autonomes et des programmes conjoints en sciences infirmières; <b>exclusions</b> : personnes diplômées	Deux ans après l'obtention du diplôme; par exemple, les données de 2017-2018 font état du taux d'emploi des personnes diplômées de 2015 après deux ans.  Les données sont recueillies et présentées sous forme de tableau entre les mois de novembre et de mai d'une année scolaire et peuvent être utilisées ou publiées au début de l'année scolaire suivante.  L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles est 2017-2018 (en date de juillet 2019). Les données de 2018-2019 devraient être disponibles en septembre.  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 1 <sup>re</sup> année des SMA3, soit en 2020-2021.	Les personnes diplômées employées sont des personnes diplômées qui occupent un emploi rémunéré ou sont travailleurs autonomes et qui travaillent au moins 30 heures par semaine. Sont exclues les personnes qui, au moment du sondage, avaient reçu une offre d'emploi débutant à une date ultérieure.
2	<b>Forces de l'établissement</b>	Proportion de l'effectif (EPT) dans des programmes correspondant à des forces de l'établissement	Données sur l'effectif, Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités	<b>Numérateur</b> [effectif total (EPT) canadiens et étrangers des programmes correspondant à des forces] <b>divisé par le dénominateur</b> [effectif total canadiens et étrangers de l'établissement (EPT)] <b>Inclusions/exclusions</b> : À déterminer selon la mesure choisie; à établir de façon définitive dans le cadre des discussions bilatérales	Effectif à la session d'automne (données disponibles en juin)  L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles est 2018-2019 (en date de juillet 2019).  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 1 <sup>re</sup> année des SMA3, soit en 2020-2021.	Les propositions de programmes correspondant à des forces de l'établissement doivent être axées sur des disciplines, et non sur une méthode de prestation (p. ex. enseignement coopératif ou prestation en ligne) ou une catégorie d'étudiantes et d'étudiants (p. ex. en fonction de l'admissibilité au financement, du statut d'immigrant ou du niveau d'études). Les programmes doivent être désignés à l'aide d'une nomenclature de classification reconnue (p. ex. Classification des programmes d'enseignement) pour permettre au ministère de faire le suivi de l'effectif. Le ministère fournira des renseignements supplémentaires sur les lignes directrices concernant cette mesure dans le cadre des discussions bilatérales.

### Dictionnaire des mesures – Universités

N°	Nom de la mesure	Définition	Source des données	Méthode de calcul	Période de rapport	Remarques
3	<b>Taux d'obtention de diplôme</b>	Proportion des nouvelles étudiantes et des nouveaux étudiants universitaires de premier cycle en première année inscrits à plein temps à des programmes de baccalauréat (admission directe) ou des étudiantes et étudiants universitaires de premier cycle à des programmes de premier grade professionnel (admission avec préalables) qui ont commencé leurs études à une session d'automne et ont obtenu leur diplôme du même établissement dans les sept années qui ont suivi	Données sur l'effectif et les diplômes décernés, Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités	La méthode utilise le taux d'obtention de diplôme (indicateur de rendement du ministère) pour prendre en compte les nouvelles étudiantes et nouveaux étudiants de premier cycle en première année qui sont inscrits à plein temps à l'automne, qui ont leur propre numéro d'étudiant valide et qui veulent obtenir un baccalauréat ou un premier grade professionnel ( <b>dénominateur</b> ). Ce sous-ensemble est comparé aux étudiantes et étudiants qui ont obtenu un grade dans un programme du même établissement au cours des sept dernières années ( <b>numérateur</b> ). Le ministère utilisera cette méthode jusqu'à ce que la mesure puisse être rajustée de façon à tenir compte des données sur la mobilité des étudiantes et étudiantes selon le NISO (attendues en 2022-2023). <b>Inclusions</b> : étudiantes et étudiants canadiens, étrangers, à plein temps, de premier cycle, en ligne et des programmes conjoints en sciences infirmières; <b>exclusions</b> : étudiantes et étudiants à temps partiel et diplômés	Année d'obtention de diplôme; par exemple, la cohorte arrivée en 2011 a obtenu son diplôme pendant l'année civile 2018).  L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles est 2018-2019 (en date de juillet 2019) (effectif à l'automne 2011 et années de diplomation de 2012 à 2018 – confirmé en date de juillet 2019).  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 1 <sup>re</sup> année des SMA3, soit en 2020-2021.	L'année 2015-2016 est la première année d'application des règles de conformité sur la déclaration du NISO.

### Dictionnaire des mesures – Universités

N°	Nom de la mesure	Définition	Source des données	Méthode de calcul	Période de rapport	Remarques
4	<b>Répercussions sociales et locales</b>	Proportion de l'effectif de l'établissement au sein de la population de la ville ou de la municipalité où se trouve l'établissement	Données sur l'effectif, Rapport sur les statistiques et les effectifs des universités; données de recensement, Statistique Canada	<b>Numérateur</b> [effectif total de l'établissement (étudiantes et étudiants à plein temps et à temps partiel, canadiens et étrangers)] <b>divisé par le dénominateur</b> [population (gens de 15 à 64 ans) des villes ou des municipalités (centres de population selon la classification géographique utilisée par Statistique Canada) où se situent les campus de l'établissement, selon les données du recensement de 2016] La population recensée en 2016 servira de dénominateur pour la durée des SMA3. <b>Inclusions :</b> étudiantes et étudiants canadiens, étrangers, à plein temps, à temps partiel, de premier cycle et diplômés	Effectif à la session d'automne (données disponibles en février)  L'année la plus récente pour laquelle des données sur l'effectif sont disponible est 2018-2019 (en date de juillet 2019), et les données sur la population proviennent du recensement de 2016.  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 1 <sup>re</sup> année des SMA3, soit en 2020-2021.	Un facteur de pondération sera appliqué pour tenir compte des établissements ayant des campus dans plusieurs villes ou municipalités. D'abord, les proportions de la population de la ville ou de la municipalité seront calculées séparément pour chaque campus, puis multipliées par la valeur de pondération du campus en fonction de la proportion au sein de l'effectif de l'établissement. Ensuite, le total pondéré de l'établissement sera calculé en additionnant chacune des proportions pondérées de la population de la ville ou de la municipalité du campus.  Statistique Canada définit un centre de population comme une région ayant une concentration démographique d'au moins 1 000 habitants et une densité de population d'au moins 400 habitants au kilomètre carré. Les centres de population sont classés en trois groupes selon la taille de leur population : les petits centres (de 1 000 à 29 999 habitants), les moyens centres (de 30 000 à 99 999 habitants) et les grands centres (100 000 habitants et plus).
5	<b>Répercussions économiques propres à l'établissement</b>	Définition à fournir et à confirmer auprès des établissements. La mesure devrait évaluer les répercussions économiques de l'établissement en utilisant les principes fournis par le ministère.	Données fournies par les établissements	Méthode à décrire et à confirmer auprès des établissements	La mesure entrera en vigueur la 1 <sup>re</sup> année (2020-2021).	Voici les critères du ministère pour la sélection des mesures : <ul style="list-style-type: none"> <li>• la mesure évalue les répercussions économiques;</li> <li>• les données proviennent d'un ensemble de données objectives de grande qualité;</li> <li>• les données sont vérifiables;</li> <li>• les données sont disponibles chaque année.</li> </ul>

**Dictionnaire des mesures – Universités**

N°	Nom de la mesure	Définition	Source des données	Méthode de calcul	Période de rapport	Remarques
6	<b>Financement de la recherche : financement obtenu des trois organismes fédéraux</b>	Montant des fonds octroyés à l'établissement par les trois organismes fédéraux de subvention de la recherche (CRSH, CRSNG et IRSC) et part que représentent ces fonds dans le financement total alloué aux universités ontariennes	Programme de soutien à la recherche, Secrétariat des programmes interorganismes à l'intention des établissements (SPIIE)	<p><b>Montant</b> : Financement obtenu des trois organismes fédéraux</p> <p><b>Proportion</b> : <b>Numérateur</b> (financement obtenu des trois organismes fédéraux par université) <b>divisé par le dénominateur</b> (financement total obtenu des trois organismes fédéraux pour les universités ontariennes, moyenne mobile de trois ans, écart d'un an)</p> <p><b>Inclusions</b> : subventions de recherche des trois organismes fédéraux de subvention de la recherche ainsi que fonds reçus par les universités et leurs établissements affiliés (p. ex. instituts de recherche, hôpitaux et autres établissements affiliés confirmés par les universités lors de la validation annuelle des établissements affiliés menée par le SPIIE) et dépensés par les centres administratifs des centres d'excellence situés dans les universités</p> <p><b>Exclusions</b> : financement des chaires de recherche, bourses, prix et distinctions</p>	<p>Exercice (données disponibles en juillet)</p> <p>L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles est 2018-2019 – moyenne de 2015-2016, de 2016-2017 et de 2017-2018 (en date de juillet 2019).</p> <p>Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 1<sup>re</sup> année des SMA3, soit en 2020-2021.</p>	<p>La liste complète des exclusions se trouve à la page <a href="http://www.rsfsr.gc.ca/apply-demande/calculations-fra.aspx#exclus">http://www.rsfsr.gc.ca/apply-demande/calculations-fra.aspx#exclus</a>.</p> <p>Seules les proportions serviront au calcul du financement axé sur le rendement et les résultats.</p>
7	<b>Apprentissage par l'expérience</b>	Nombre et proportion des personnes diplômées (programmes de premier cycle) qui ont suivi au moins un cours assorti d'un volet obligatoire d'apprentissage par l'expérience	Données des établissements	<p><b>Nombre</b> : Personnes diplômées de programmes de premier cycle qui ont suivi au moins un cours assorti d'un volet obligatoire d'apprentissage par l'expérience. <b>Proportion</b> : <b>Numérateur</b> (nombre de personnes diplômées de programmes de premier cycle qui ont suivi au moins un cours assorti d'un volet obligatoire d'apprentissage par l'expérience) <b>divisé par le dénominateur</b> (nombre total de personnes diplômées)</p> <p><b>Inclusions</b> : étudiantes et étudiants canadiens, étrangers, à plein temps, à temps partiel, de premier cycle et des programmes conjoints en sciences infirmières; <b>exclusions</b> : étudiantes et étudiants diplômés et en ligne</p>	<p>Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 2<sup>e</sup> année des SMA3, soit en 2021-2022.</p>	<p>Pour être pris en compte dans le calcul, les volets d'apprentissage par l'expérience doivent être structurés et pertinents (p. ex. projets de fin d'études). D'abord, le ministère utilisera la définition donnée dans le présent document pendant les discussions bilatérales sur les SMA3. Ensuite, il améliorera cette définition conformément à son document de 2017 sur les principes directeurs de l'apprentissage par l'expérience. Les établissements travaillent à identifier clairement les cours d'apprentissage par l'expérience. Seules les proportions serviront au calcul du financement axé sur le rendement et les résultats.</p>

### Dictionnaire des mesures – Universités

N°	Nom de la mesure	Définition	Source des données	Méthode de calcul	Période de rapport	Remarques
8	<b>Innovation : revenus de recherche provenant du secteur privé</b>	Revenus de recherche provenant du secteur privé	Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU)	<b>Inclusions</b> : revenus de recherche subventionnée obtenus d'entreprises ou de particuliers par des entités consolidées ou non <b>Exclusions</b> : revenus de recherche obtenus d'organismes sans but lucratif Le calcul tient compte de la moyenne mobile des trois dernières années.	Exercice (données disponibles en juillet et août)  L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponibles est 2017-2018 (en date de juillet 2019).  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 2 <sup>e</sup> année des SMA3, soit en 2021-2022.	
9	<b>Revenu d'emploi des personnes diplômées</b>	Revenu d'emploi médian des personnes diplômées, deux ans après l'obtention du diplôme	Plateforme longitudinale entre l'éducation et le marché du travail, Statistique Canada	Aux fins du calcul sont prises en compte les personnes diplômées qui ont présenté des renseignements fiscaux deux ans après l'obtention de leur diplôme et qui occupaient un emploi ou avaient le statut de travailleur autonome, selon l'ensemble de données transversales. Le total des personnes diplômées d'un établissement inclut le nombre de personnes diplômées des programmes de baccalauréat, de maîtrise, de doctorat et de formation professionnelle, pondéré selon le nombre de personnes diplômées détenant le titre de compétence correspondant. <b>Inclusions</b> : étudiantes et étudiants canadiens, étrangers, à plein temps, à temps partiel, en ligne et des programmes conjoints en sciences infirmières; <b>exclusions</b> : personnes diplômées qui étudiaient à plein temps au moment de la présentation des déclarations de revenus deux ans après l'obtention du diplôme	Deux ans après l'obtention du diplôme; par exemple, les données de 2016-2017 font état du revenu des personnes diplômées de 2014 après deux ans)  Année scolaire (données disponibles en janvier-mars)  L'année la plus récente pour laquelle des données sont disponible est 2016-2017 (en date de juillet 2019).  Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 2 <sup>e</sup> année des SMA3, soit en 2021-2022.	Statistique Canada établit un lien entre les données sur les effectifs et les personnes diplômées (issues du Système d'information sur les étudiants postsecondaires) et les données du fichier T1 sur les familles et transmet au MFCU les tableaux de données sur les établissements. Les données sur le revenu et le nombre de personnes diplômées sont présentées selon le titre de compétence, le domaine d'études, le sexe et l'âge pour les cohortes de 2010 à 2014.
10	<b>Habiletés et compétences</b>	Échantillon aléatoire d'étudiantes et étudiants de premier cycle (canadiens et étrangers)	Éducation et compétences en ligne (L'Organisation de coopération et de développement économiques)	S. O.	Pour le financement axé sur le rendement et les résultats, la mesure entrera en vigueur la 3 <sup>e</sup> année des SMA3, soit en 2022-2023.	La mesure sera pondérée à 5 % à partir de 2022-2023 en ce qui a trait à la participation et à la publication des résultats en ligne.